

Communiqué de presse du 8 août 2017

## Crédit d'étude pour la traversée du lac : **6,3 millions jetés par-dessus bord... et ce n'est qu'un début !**

Les associations engagées pour une mobilité durable, respectueuse de l'environnement et de la santé de la population, ont tenu aujourd'hui une conférence de presse suite à l'adoption par le Conseil d'Etat d'une première tranche d'un crédit global de 24,6 millions d'études d'avant-projet de la traversée du lac.

La technique utilisée par le Conseil d'Etat, qui saucissonne les crédits d'études en plusieurs tranches, limite les possibilités de débat démocratique et empêche de confronter les dépenses inhérentes au projet. Or, la votation du 5 juin 2016 portait uniquement sur un principe, sans articulation de chiffres précis, ni d'un projet déterminé, ni d'un péage. Les précédentes votations sur le mythe de la traversée du lac ont montré que dès qu'un projet concret et chiffré était exposé à la population, le résultat se soldait par un refus clair de la part des votants. Avec le saucissonnage du crédit des études d'avant-projet, la population n'a donc pas les moyens d'envisager l'ampleur que va prendre ce projet démesuré.

Les crédits d'avant-projet, qui s'élèveront une fois toutes les tranches du saucisson assemblées, à plus de 24 millions, s'ajoutent aux millions déjà dépensés pour des études qui n'ont pour l'heure pas réussi à démontrer l'utilité de ce projet ! Des fuites sur les travaux du Conseil consultatif sur la traversée du lac (article de la Tribune de Genève du 11 avril 2017) révèlent que la faisabilité est discutable sur le plan géologique : terrains meubles sur une grande profondeur, munitions immergées, pente abrupte ; et les risques de dépassement budgétaire énormes, dans ces circonstances. Sur le plan de la mobilité, l'utilité est loin d'être démontrée et sur celui de l'environnement et du paysage, l'impact ne peut être que négatif rien que du point de vue de l'ampleur et de la durée des travaux.

Ce projet, dont le seul principe a été accepté par une majorité des votants le 5 juin 2016, est mené au pas de charge par un Conseil d'Etat qui applique vraisemblablement deux poids deux mesures pour mettre en œuvre les initiatives populaires. En effet, 6 ans après son entrée dans la loi, l'initiative « pour la mobilité douce » n'est toujours pas appliquée et le Grand Conseil vient seulement de débloquent il y a quelques mois 8 millions pour débiter sa mise en œuvre. De plus, on notera que c'est le même Conseil d'Etat qui débloquent ici 6.3 millions pour des études qui a invoqué ce printemps des motifs financiers pour baisser les prestations TPG suite au vote populaire refusant la hausse des tarifs. Ce même Conseil d'Etat qui refuse d'accorder les quelques millions manquants pour les 4 prochaines années à des transports publics pourtant essentiels semble donc prêt à gaspiller un montant presque similaire dans des études sans doute inutiles !

Le Conseil consultatif, composé des partis politiques et de la société civile, a pour mandat de se prononcer sur sa préférence entre un pont et un tunnel, alors même que la faisabilité et l'utilité du projet global n'ont pas été démontrés ; le financement est une totale inconnue, le coût pourrait être de 5 milliards de francs et certainement beaucoup plus en raison des contraintes géologiques.

La vision du Conseil d'Etat est résolument d'un autre temps. Au lieu de développer les alternatives à la voiture pour résoudre les problèmes de trafic, il continue de semer des routes pour récolter des bouchons.

Nos associations examinent actuellement toutes les options pour s'opposer par voie démocratique à l'adoption de ces crédits. L'information à la population et le droit démocratique de se prononcer sur les aspects concrets d'un projet d'une telle envergure doit absolument être assuré !

Pour plus d'informations

- Lisa Mazzone, Présidente de l'ATE Genève, 077 404 16 08
- Thibault Schneeberger, Co-secrétaire d'actif-traffic, 079 781 42 36
- Mario Rodriguez, Membre du Bureau de ProVélo Genève, 079 467 21 59